



LE MÉGAPHONE DE L'ADIE

**LA CRÉATION D'ENTREPRISE
ET LE TRAVAIL INDÉPENDANT :
DES MOTEURS D'INCLUSION
ET DE RETOUR À L'EMPLOI
POUR TOUS ET PARTOUT**

adie

ÉDITORIAL DE FRÉDÉRIC LAVENIR, PRÉSIDENT DE L'ADIE



Depuis près de 35 ans, l'Adie agit pour donner effectivement et concrètement droit à l'initiative économique aux personnes dont les projets n'ont pas accès aux financements bancaires. Ce combat, nos salariés et bénévoles le mènent au quotidien, en métropole et outre-mer, dans les villes, les quartiers et les campagnes, auprès de toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, subissent une forme d'exclusion. Telle est, depuis l'origine, la mission de l'Adie : lever les freins financiers et administratifs, lever les barrières psychologiques et pratiques auxquels se heurtent celles et ceux qui ont envie d'entreprendre mais n'ont pas l'argent, ou les compétences, ou les réseaux, ou la confiance en soi nécessaires pour se lancer.

Or la création d'entreprise est un puissant ascenseur social : elle permet aux personnes éloignées de l'emploi ou mal à l'aise dans leur emploi de trouver un revenu, une autonomie, un sens à leur travail et parfois à leur vie.

Cette vision forte d'un entrepreneuriat ouvert, inclusif et accessible à tous, a été depuis la création de l'Adie celle de notre fondatrice, Maria Nowak, femme d'exception et pionnière en France du microcrédit : ses convictions, sa force de persuasion et son courage, puisés dans son parcours personnel, ont contribué à faire bouger les lignes du paysage économique en France. Elle a défendu toute sa vie l'idée que nul ne devait être empêché de créer son propre emploi et que l'État, par qui avaient été créés les innombrables obstacles - ju-

ridiques, culturels, financiers - à l'initiative économique et au travail indépendant, avait désormais la responsabilité toute particulière de les lever. Ainsi en 1997, prenant la parole devant un groupe de députés pour les convaincre, sans succès, de la nécessité de maintenir l'Acre (une prime à la création ou à la reprise d'entreprise), disait-elle : « **L'Acre est un des rares dispositifs qui permet de redistribuer du capital productif à ceux qui en ont vraiment besoin.** »

Ces mots résonnent encore et trouvent un écho d'une incroyable actualité dans les enjeux politiques et économiques actuels : on pourrait dire ainsi que la prime d'insertion par le travail indépendant (ITI) mise en œuvre en 2022, plus de 25 ans après la suppression du volet aide financière directe du dispositif Acre, renoue pour la première fois avec cette idée à la fois tellement dérangeante et tellement féconde de « redistribution du capital productif ».

Puissent les pouvoirs publics mesurer, dans un monde à la recherche de proximité, de développement local, de sens et de citoyenneté, le potentiel d'insertion et de cohésion sociale et territoriale que porte le programme ITI - en particulier son dispositif de primes - et en décider d'une voix claire et forte la pérennisation et l'amplification.

Tels sont le message et la revendication que porte ce Mégaphone.

ÉTUDE D'IMPACT RÉALISÉE PAR ARCHIPEL&CO

Enquête téléphonique réalisée par une équipe de 18 enquêteurs entre le 23 février et le 20 mars auprès de 461 bénéficiaires ayant reçu un financement dans le cadre du programme ITI entre juin et décembre 2021, et représentatifs de la population de bénéficiaires du programme ITI, dont 350 bénéficiaires de l'accompagnement sans prime et 111 bénéficiaires de l'accompagnement avec prime.

L'ENVIE D'ENTREPRENDRE : UNE DYNAMIQUE FORTE, QUI PEINE ENCORE À SE CONCRÉTISER POUR TOUS ET PARTOUT



CE QUE LES ENTREPRENEURS NOUS DISENT :

“ C’est une fierté personnelle et une source de motivation pour se lever tous les matins.

Ce que j’aime dans l’entrepreneuriat, c’est ma liberté. ”

CE QUE LES ENTREPRENEURS NOUS DISENT :

“ Il faudrait aider plus les créateurs au chômage car sans fonds propres, il est difficile de se lancer sereinement.

Je n’avais pas un sou, je ne pouvais pas m’acheter mon matériel tout seul. J’avais besoin de financements pour me lancer.

L’administratif, c’est vraiment compliqué pour moi. ”

UNE ENVIE D'ENTREPRENDRE SANS PRÉCÉDENT QUI CONCERNE AUSSI LES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

Avec plus d'un million d'immatriculations d'entreprises en France en 2022, la dynamique entrepreneuriale atteint un sommet sans précédent, renouant ainsi avec le rythme de croissance soutenue de la période d'avant-crise¹. Cette performance remarquable témoigne de la vitalité et de la résilience de l'écosystème entrepreneurial français mais aussi d'une profonde mutation du monde du travail, avec des parcours moins linéaires, alternant ou cumulant emploi salarié et activité non salariée.

Cet engouement pour l'entrepreneuriat semble solide et durable. On le constate en effet dans toutes les tranches d'âge, toutes les situations professionnelles et sur tous les territoires, qu'il s'agisse des grandes métropoles, des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou des zones rurales.

Il n'y a pas si longtemps, l'entrepreneuriat était parfois perçu comme un choix par défaut, la seule alternative possible pour certains face à l'absence d'opportunités d'emploi salarié. Aujourd'hui, **l'entrepreneuriat est devenu synonyme de liberté pour beaucoup de ceux qui se trouvent éloignés du marché du travail et qui aspirent à créer leur propre activité.** Il permet de façonner sa propre insertion professionnelle.

Preuve en est : 79% des entrepreneurs accompagnés par l'Adie dans le cadre du programme insertion par le travail indépendant citent la liberté dans leur travail comme première motivation au choix de l'entrepreneuriat. Cette aspiration à une plus grande autonomie est suivie de près par le désir de donner du sens à son travail (64%) et par le besoin de s'insérer professionnellement (52%).

La création d'entreprise est devenue un projet attractif pour les personnes éloignées de l'emploi et pour les habitants de territoires considérés comme « fragiles ».

73%

DES MOINS DE 25 ANS ENVISAGENT DE CRÉER LEUR PROPRE ENTREPRISE À UN MOMENT DE LEUR VIE²

PRÈS DE 50%

DES DEMANDEURS D'EMPLOI CONSIDÈRENT QUE LE « CHOIX DE CARRIÈRE LE PLUS INTÉRESSANT » EST L'ENTREPRENEURIAT ET L'ENVISAGENT DANS LEUR PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE³

12%

DES HABITANTS DES QUARTIERS VS 9% DANS L'ENSEMBLE DU PAYS VEULENT ENTREPRENDRE À COURT TERME⁴

UN LEVIER D'INCLUSION QUI RESTE ENCORE SOUS-EXPLOITÉ PAR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Conscients de ces évolutions, les pouvoirs publics ont commencé à intégrer davantage le travail indépendant dans les politiques de l'emploi et de l'inclusion ces dernières années, avec l'expérimentation de deux dispositifs.

• Parmi eux, le programme Inclusion par le Travail Indépendant (ITI) :

Initié par le Ministère du Travail et lancé en juin 2021, l'ITI portait l'objectif d'accompagner en 18 mois 40 000 créateurs et créatrices d'entreprise relevant de l'Insertion par l'Activité Économique (allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée...). Le programme s'appuyait sur un financement des réseaux d'accompagnement et une prime à la création d'entreprise pour les jeunes éloignés de l'emploi et sans capital de démarrage.

• La loi d'expérimentation de 2018 a également introduit un autre dispositif jusqu'à la fin 2023 : les Entreprises d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI).

Nouvelle structure de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), les EITI s'adressent essentiellement aux entrepreneurs en insertion qui sont déjà en activité, via un accompagnement pour leur permettre de développer et pérenniser leur entreprise.

Pour autant, malgré leur impact en matière d'insertion sociale et de développement territorial avéré (voir encadré ci-après), ces dispositifs expérimentaux restent

insuffisants. Ils souffrent d'un manque de visibilité et, plus encore, d'une portée trop limitée.

Ainsi, même s'il a été prolongé pour 2023, le programme ITI n'a qu'une durée limitée, et l'expérimentation EITI s'achève en fin d'année. Quant au volet prime à la création ITI, qui est un levier essentiel de concrétisation pour les personnes fragiles sans capital de démarrage, il ne s'adresse qu'aux jeunes de moins de 30 ans et sur un volume très limité.

Le risque est fort que l'insertion par le travail indépendant, malgré tout son potentiel, redevienne un levier marginal des politiques de l'emploi.

De nombreuses personnes éloignées de l'emploi sont (et resteront) ainsi encore trop souvent empêchées de créer leur activité ou renvoyées au secteur informel, faute de financement et d'accompagnement adaptés pour lever les freins auxquels ils sont confrontés (barrière financière, complexité administrative, syndrome de l'imposteur, craintes liées à leurs droits sociaux...). Ainsi, si 12% des habitants des quartiers ont envie d'entreprendre, ils ne sont plus que 3% de porteurs de projet et 2% de chefs d'entreprise, comparés respectivement aux 11% de la population française qui portent un projet entrepreneurial et 13% qui sont chefs d'entreprise.

Nous ne devons pas accepter ce gâchis des talents.

1 : Données INSEE, février 2023.

2 : Étude Adie-OpinionWay, janvier 2022.

3 : Sources : Focus Demandeurs d'emplois (réponses « être à son compte » et « créer son entreprise »), BPI, Indice entrepreneurial français 2018 et Mégaphone de l'Adie 2022 - enquête OpinionWay janvier 2022.

4 : Baromètre Bpifrance de la dynamique entrepreneuriale 2021, infographie spécial QPV, profil intentionnistes.

ILS ONT BÉNÉFICIÉ DU PROGRAMME ITI

L'IMPACT DU PROGRAMME INCLUSION PAR LE TRAVAIL INDÉPENDANT

Lauréate de l'appel à projets « Inclusion par le travail indépendant », porté avec Positive Planet entre juin 2021 à mars 2023, l'Adie a financé et

accompagné 12 600 personnes dans la création effective de leur entreprise et versé 3 500 primes jeunes de 3 000 €.

Les profils de ces nouveaux entrepreneurs, qui correspondent aux critères de l'IAE⁵, démontrent que la création d'entreprise répond à une forte ambition d'insertion par le travail non salarié :



SUITE À LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME ITI, UNE PREMIÈRE ÉVALUATION D'IMPACT⁶ RÉALISÉE PAR L'ADIE TÉMOIGNE DES NOMBREUX IMPACTS POSITIFS DU DISPOSITIF :

EN MATIÈRE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

• **Le taux d'insertion des bénéficiaires s'élève à plus de 90%⁷** 1,5 à 2 ans après l'entrée dans le dispositif et la création de leur entreprise.

EN MATIÈRE D'ACQUISITION DE COMPÉTENCES ET DE CONFIANCE EN SOI

• **94% des répondants sont très satisfaits d'avoir créé leur entreprise**, avec de belles réussites pour les répondants qui sont toujours en activité :

- 78% estiment qu'ils ont gagné en compétences professionnelles,
- 67% ont davantage confiance en eux-mêmes,
- 52% ont une meilleure qualité de vie/bien-être,
- 63% ont plus confiance en l'avenir.

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

• **2/3 des répondants toujours en activité prévoient de développer davantage leur entreprise dans l'année à venir**, 12% des entreprises financées et accompagnées par l'Adie dans le cadre du programme ITI ont des salariés et 22% ont l'intention de recruter dans les 12 prochains mois⁸.

La création d'activité économique et de services s'est par ailleurs déployée sur l'ensemble des territoires, et pas uniquement les métropoles :

- 25% des personnes accompagnées dans le cadre du programme sont issues des zones rurales.
- 32% des bénéficiaires ont développé leur activité en Outre-Mer (pour 67% en métropole).

© Nicolas Hirigoyen



CHLOÉ, 23 ANS

Gérante d'un relais de producteurs locaux
Blajan, Occitanie

« Je gère ma boutique seule tout en étant très bien entourée par des professionnels. »

À 23 ans, Chloé est déjà la gérante de l'épicerie fine Ô Relais de Chloé, qu'elle a créée dans son village natal aux confins du Gers et des Hautes-Pyrénées.

Pendant ses études, l'idée de créer sa propre entreprise trotte déjà dans sa tête. Après 18 mois dans l'entreprise où elle a fait son alternance puis 6 mois en boutique de téléphonie, ses questionnements reprennent. Depuis toujours très attachée à son terroir, l'idée et l'envie de développer une activité qui valorise le travail des producteurs locaux germent dans son esprit. Son entourage l'encourage et la soutient, et elle décide de se lancer.

Alors inscrite à Pôle emploi, Chloé s'informe sur la création d'entreprise et découvre BGE, qui lui permet de se former sur des aspects pratiques et la dirige vers l'Adie. Elle se sent écoutée et accompagnée avec bienveillance. L'Adie finance les premiers frais de l'entreprise avec un microcrédit, qui sera complété

d'une subvention de la région pour les entrepreneurs acteurs des circuits courts alimentaires.

En moins d'un an, Chloé concrétise son projet. Avec l'accord de la mairie de son village, elle reprend le local de l'ancienne épicerie et ouvre sa boutique en mars 2022 à Blajan. Elle est également présente sur les marchés pour développer sa clientèle et le bouche-à-oreille fonctionne vite.

« Cela me tient à cœur de valoriser le travail des producteurs et des éleveurs locaux. Mon épicerie fine est le relais entre notre terroir et les consommateurs. »

Un peu plus d'un an après s'être lancée, Chloé voit déjà loin : elle souhaite se développer avec un local plus grand et un service de livraison à domicile.

« Même si le temps de la création fait un peu peur, en persévérant on ne peut être que fier. »

© Adie



RAYANE, 25 ANS

Créateur d'une solution de voyages pour acteurs de l'eSport
Nice, Provence-Alpes-Côte d'Azur

« Je contribue au développement de l'eSport à mon échelle. C'est un monde que j'apprécie fortement et qui se professionnalise de plus en plus. »

Expérience et simplicité, voilà quels sont les deux mots qui définissent le mieux Esport Voyages. À 25 ans seulement, Rayane a créé son agence de voyage destinée aux fans mais également aux équipes d'eSport en France et dans le monde.

Fan de sport, Rayane grandit avec les jeux vidéo, une passion transmise par son frère. Après avoir obtenu un BTS en Négociation de la relation client, il démarre dans la vie active. Un an plus tard, alors qu'il souhaite se rendre à son premier événement d'eSport avec des amis, il dresse un constat dur : l'organisation, du transport à l'hébergement, en passant par les activités à faire sur place, tout est trop complexe. Alors tout reste à faire dans l'eSport.

La crise sanitaire éclate, Rayane est contraint de remettre en question tout son mode de vie. Il décide de créer une solution de voyage afin de permettre aux utilisateurs

passionnés ou travaillant dans l'eSport de faciliter l'organisation de leur voyage. Aucune entreprise ne proposait de tels services dans ce secteur. Rayane découvre l'Adie après avoir posé les bases de son business plan et il fait la rencontre d'Arthur, son conseiller. Le courant passe immédiatement.

« Mon conseiller Arthur a été génial, il y a une vraie relation humaine, on se sent réellement soutenu. Ils ne font pas que prêter de l'argent. »

Avec un microcrédit et une prime jeune, Rayane a pu recruter un effectif pour la mise en place et le lancement de son entreprise, les équiper en matériel et logiciels adaptés et lancer sa communication digitale.

5 : Un critère de niveau 1 et trois critères de niveau 2, sauf pour les jeunes de moins de 30 ans (deux critères de niveau 2).
6 : Étude d'impact concernant les bénéficiaires du Programme ITI entrés dans le dispositif entre juin 2021 et décembre 2021, réalisée par Archipel en mars 2023.

7 : Entrepreneurs toujours en activité et entrepreneurs ayant cessé leur entreprise mais ayant trouvé un emploi salarié (CDI ou CDD de plus de 6 mois).

8 : Étude d'impact concernant les bénéficiaires du Programme ITI entrés dans le dispositif entre juin 2021 et décembre 2021, réalisée par Archipel en mars 2023.

POUR ANCRER LE TRAVAIL INDÉPENDANT AU CŒUR DES POLITIQUES DE L'EMPLOI



ALORS QUE LE MONDE DU TRAVAIL EST EN PLEINE MUTATION, AVEC DES ASPIRATIONS PROFESSIONNELLES QUI ÉVOLUENT ET UNE ENVIE D'ENTREPRENDRE QUI GRANDIT, LE TRAVAIL INDÉPENDANT EST UN LEVIER D'INSERTION QUI RESTE TROP PEU MOBILISÉ PAR LES POLITIQUES PUBLIQUES.

Avec le déploiement prochain de nombreuses réformes (France Travail, réforme du RSA, Pacte des Solidarités, Agenda rural, Quartiers 2030), **il est aujourd'hui nécessaire**

d'intégrer l'emploi non salarié dans les politiques publiques au même titre que l'emploi salarié, particulièrement dans les politiques de l'emploi et de l'inclusion.

INSCRIRE LE TRAVAIL INDÉPENDANT DANS L'IAE

Définie dans le Code du travail, l'IAE est un dispositif d'insertion qui concerne exclusivement l'activité économique salariée. Mais les expérimentations récentes (ITI, EITI) ont démontré combien l'entrepreneuriat individuel, tout autant

que le salariat, peut être un formidable vecteur d'inclusion sociale, économique et financière, comme d'épanouissement personnel.

C'est pourquoi nous plaçons pour que le travail indépendant soit inscrit dans les dispositions législatives et réglementaires de l'IAE.

NOUS DEMANDONS

L'AJOUT DE L'INCLUSION PAR L'EMPLOI NON SALARIÉ DANS L'ARTICLE L5132-1 DU CODE DU TRAVAIL

Au-delà de la reconnaissance formelle, cette inscription permettrait **d'ouvrir durablement les bénéfices de l'IAE aux entrepreneurs en insertion** (Pass IAE, maintien des droits Pôle Emploi, accès aux clauses d'insertion des marchés

publics et plus largement aux achats responsables, formation) et d'envisager la pérennisation des dispositifs expérimentés avec succès, tels que le programme ITI.

CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES POUR LES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

Les freins et les craintes liés à la création d'entreprise sont toujours trop nombreux pour les personnes qui souhaitent se lancer, particulièrement pour les publics les plus fragiles. Il est donc primordial de sécuriser les

parcours entrepreneuriaux par la mise en place d'un cadre plus favorable et d'envisager la pérennisation des dispositifs expérimentés avec succès, tels que le programme ITI.

NOUS DEMANDONS

UN SOUTIEN DANS LA DURÉE AUX DEMANDEURS D'EMPLOI PORTEURS D'UN PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE

• **Élargir et amplifier la prime ITI jeunes de 1000 euros** pour tous les créateurs d'entreprise éloignés de l'emploi sans fonds propres, quel que soit l'âge du créateur.

• **Restaurer l'Aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre) sur 3 ans** pour les porteurs de projet éloignés de l'emploi, au régime micro-social et micro-fiscal (exonération dégressive de leurs cotisations sociales, maintien de leurs droits), comme le préconise le Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale.

• **Reconnaître les compétences professionnelles générées par l'expérience entrepreneuriale** grâce à une validation simplifiée des acquis de l'expérience.

• **Simplifier et faciliter l'immatriculation des entrepreneurs informels.**

• **Renforcer l'enveloppe du Fonds de cohésion sociale** pour mieux accompagner et financer les créateurs d'entreprise.

LA POURSUITE DE LA CONVERGENCE DES DROITS SOCIAUX ENTRE LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ET LES SALARIÉS

CHÔMAGE

• **Simplifier le dispositif d'ouverture des droits**, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Allocation Travailleurs Indépendants, fondé sur la confiance et largement accessible aux entrepreneurs aux revenus modestes dès lors que leur activité n'est plus économiquement viable.

SANTÉ

• **Améliorer la couverture des travailleurs indépendants** en cas d'arrêt de travail lié à une maladie ou un accident, via une réforme des indemnités journalières.

• **Revaloriser les indemnités journalières de congé maternité** pour les indépendantes, dont le minimum est aujourd'hui inférieur au RSA : il incite de nombreuses femmes entrepreneures aux revenus modestes - notamment en début d'activité - à renoncer à leur droit au congé maternité et à mettre fin à leur activité.

RETRAITE

• **Engager une réforme de l'assiette des cotisations sociales des indépendants.**

LOGEMENT

• **Élargir les avantages de la caution locative « Garantie Visale » aux indépendants de plus de 30 ans.**

FORMATION

• **Augmenter le plafond de financement du CPF pour les indépendants non qualifiés** au même niveau que celui des salariés non qualifiés.

L'ADIE EN CHIFFRES



L'Adie est une association nationale reconnue d'utilité publique qui défend l'idée que **chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur s'il a accès à un crédit et à un accompagnement professionnel.**

Depuis près de **35 ans**, son réseau de spécialistes finance et accompagne les créateurs d'entreprise, pour une économie plus inclusive.

Dans ses **187** antennes et **323** permanences, qui couvrent tout le territoire national, ses **766** salariés et **1 181** bénévoles accompagnent les créateurs d'entreprise.

L'ADIE : POUR QUE CHACUN PUISSE DEVENIR ENTREPRENEUR, OÙ QU'IL SOIT ET D'OÙ QU'IL VIENNE

Nous croyons en une société inclusive et solidaire qui assure l'égalité des chances, qui donne du pouvoir d'agir et permet à chacun de créer son propre emploi.

UN ENTREPRENEURIAT ACCESSIBLE À TOUS

35 %
des entrepreneurs financés et accompagnés sont allocataires de minima sociaux

22 %
sont sans diplôme

49 %
vivent sous le seuil de pauvreté au moment de leur rencontre avec l'Adie

UN ENTREPRENEURIAT ACCESSIBLE PARTOUT

21 %
des entrepreneurs financés et accompagnés par l'Adie habitent des QPV

Bien que démarrant avec plus de freins et n'ayant pas accès au crédit bancaire, les petites entreprises créées grâce à l'accompagnement et au financement de l'Adie s'avèrent en effet aussi pérennes que la moyenne des entreprises en France.

81 %
des entreprises financées par l'Adie sont en activité 3 ans après leur création





adie

www.adie.org



@association_adie



association.adie



@Adieorg

© Adie 06/2023 • Direction de la Communication
Imprimé sur papier 100 % recyclé, 100 % français